



16 juillet 2021

Temps de trajet des technicien(ne)s, la pilule ne passe pas !

**Malgré les nombreuses présentations faites aux
équipes !**

Depuis la signature de **l'avenant n°4 à l'accord d'aménagement et de réduction collective du temps de travail à TDF**, les technicien(ne)s s'étant majoritairement exprimés **CONTRE** voient leurs conditions de travail et leur équilibre vie personnelle/vie professionnelle largement dégradées.

Face à ce constat, la CGT, restée tout au long de la négociation opposée à la mise en place des temps de trajet professionnel non-comptés comme temps de travail, a décidé d'assigner **DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE** les signataires.

Nous voulons démontrer que cet avenant a pour but de transformer une partie du temps de travail des technicien(ne)s des opérations et temps de trajet professionnel rémunéré à un tarif inférieur à celui contractuel et leur faire perdre le bénéfice des heures supplémentaires, tant sur le plan de la rémunération que sur celui des avantages sociaux et fiscaux qu'elles génèrent.